



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 8 février 2024



La FNAIM appelle le nouveau ministre du Logement à agir au plus vite

Après plusieurs semaines d'attentes, la FNAIM se réjouit de l'attribution d'un portefeuille ministériel dédié au Logement, et félicite Guillaume KASBARIAN pour sa nomination. Elle se met à sa disposition pour entamer très vite un dialogue et le travail au service du Logement de tous les Français.

« Nous félicitons Guillaume KASBARIAN pour sa nomination. Son engagement pour le logement à l'Assemblée nationale, comme en témoigne son travail sur la loi « Pour Protéger les logements contre l'occupation illicite » est la garantie d'un futur dialogue de qualité. L'urgence et l'ampleur de la crise du Logement appelaient au plus vite à un ministre dédié. En ce sens, cette nomination est une bonne nouvelle pour les professionnels de l'immobilier, et pour l'ensemble de nos compatriotes. » réagit Loïc CANTIN, président de la FNAIM. « Nous espérons un rendez-vous au plus tôt afin de connaître sa feuille de route et pour évoquer avec lui la situation du logement, et la première des urgences : soutenir le parcours résidentiel des Français, avec l'accession à la propriété mais aussi le secteur locatif. Il n'y a plus de temps à perdre. »

La FNAIM remercie Patrice VERGRIETE, ministre sortant, pour le travail mené et son écoute attentive dans un contexte délicat.

La FNAIM rappelle les sujets prioritaires qui attendent le nouveau ministre

La FNAIM aura à cœur d'aborder à la fois l'ensemble de la chaîne de production, mais aussi la place du logement dans le quotidien de nos concitoyens. Elle réitère son alerte : le logement, dans son ensemble, doit être la priorité absolue des mois qui arrivent. Tension locative, accession, rénovation énergétique... les urgences sont nombreuses.

Derrière les chiffres du marché et du secteur (les ventes de logements existants enregistrent une chute de 22%, inédite sur ces 50 dernières années ; un recul majeur du nombre de biens en location ; 887 défaillances d'agences immobilières), les Français eux-mêmes expriment cette inquiétude comme le révèle le sondage réalisé par Vivavoice pour l'Alliance pour le Logement » :

- 83% des Français estiment qu'il y a actuellement une crise du logement en France
- 44% déclarent avoir des difficultés dans leur projet d'achat ou de location
- 76% pensent que le Gouvernement ne prend pas les mesures nécessaires pour y remédier



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

« Nous attendons du nouveau ministre qu'il présente au plus vite un cap stratégique à la hauteur de la situation, adossé à des moyens concrets et des solutions immédiates. » ajoute Loïc CANTIN.

La FNAIM porte 2 propositions fortes et très concrètes pour répondre aux projets immobiliers des Français, simples à mettre en œuvre et qui tiennent compte du fait qu'il est difficile de solliciter les finances publiques à l'heure actuelle :

- **La première**, simple et de bon sens pour permettre aux Français de renouer avec la propriété : **Réactiver la portabilité et la transférabilité des prêts**

Avec la portabilité, un propriétaire pourrait conserver, pour financer sa nouvelle acquisition, l'emprunt qu'il a contracté pour le bien qu'il souhaite revendre. La transférabilité, quant à elle, consiste à attacher le prêt, non pas à l'emprunteur, mais au bien lui-même. Cela permettra le transfert du prêt accordé initialement à l'ancien propriétaire au profit du nouvel acquéreur.

Cette mesure permettrait d'accompagner les acquéreurs et vendeurs et de donner un peu de respiration au marché du logement.

- **La deuxième** pour restaurer la confiance du bailleur et redynamiser l'investissement locatif : **créer un dispositif fiscal innovant : « INVESTISSEZ AUJOURD'HUI, DÉFISCALISEZ DEMAIN »**

Au moment où les finances de l'État sont exsangues, la FNAIM plaide pour un nouveau dispositif original d'incitation fiscale avec prise en charge différée. Il va permettre à tout Français investissant dans la pierre de défiscaliser à terme, après 10 ans de détention du bien à usage locatif, pendant une période de 10 ans. Cette durée pourra être portée à 15 ans pour les logements neufs et pour les logements dans lesquels des travaux de rénovation énergétique sont réalisés.

Ce dispositif présente trois avantages : il encourage l'investissement, il stabilise le parc locatif et, là encore, il n'obère pas les finances publiques.

La FNAIM appelle également à un moratoire d'un an sur les normes du HCSF, qui bloque aujourd'hui l'accès au crédit à de nombreux ménages, et à modifier la loi climat et résilience pour sécuriser les bailleurs : faute de report des échéances, il faudrait prévoir que la non-décence énergétique ne s'applique qu'aux logements loués « à compter » du 1^{er} janvier 2025 et non « à effet » au 1^{er} janvier 2025.

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@presidentfnaim

@FNAIM



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier reconnue représentative dans la branche de l'immobilier avec plus de 43 000 salariés. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. A travers son École Supérieure de l'Immobilier, elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02